

*Tarif des douanes*

Comme les autres intervenants, je voudrais me pencher brièvement sur les objections soulevées par l'Association des industries de l'automobile du Canada.

Naturellement, nous pourrions mentionner ici un autre désaccord patent entre le gouvernement et notre parti, à savoir que le gouvernement considère le Pacte de l'automobile comme un accord de libre-échange, alors que le parti néo-démocrate estime que c'est essentiellement un accord de commerce organisé d'un type que nous aimerions voir plus souvent. Selon nous, ce n'est pas un accord de libre-échange et nous pouvons donner des exemples pour le prouver.

● (1040)

L'Association des industries de l'automobile a dit certaines choses très pertinentes au sujet de la façon d'instaurer le codage normalisé. Elle signale que cela fait environ sept ans que l'on a commencé à mettre au point la mesure législative sur ce système de codage et que nous aurons maintenant, non pas de plusieurs années, mais bien de deux ou trois mois pour examiner et analyser le système. Comme le signale l'Association, la majorité des députés se contenteront d'examiner rapidement ce document de 3 000 pages. Je sais gré à l'Association de nous faire à ce point confiance, mais je dois dire qu'elle est quelque peu naïve. La grande majorité des députés n'auront ni le temps ni la persévérance voulus pour examiner un document de 3 000 pages sur la classification douanière.

Comme le fait remarquer l'Association, les industries qui devront se conformer au nouveau système n'auront pas non plus le temps d'en faire une étude détaillée et c'est une chose qu'il faut faire comprendre au gouvernement. De façon générale, ce n'est pas le gouvernement qui doit subir la plus grande partie des conséquences des mesures législatives qu'il rédige pour réglementer ce qu'il ne peut pas réglementer par sa politique ou ses pratiques. Naturellement, la plus grande partie des fonctions et des préoccupations internes du gouvernement sont régies par sa politique et ses pratiques internes.

Les erreurs et les omissions énumérées par l'Association des industries de l'automobile sont considérables. Selon l'Association, l'industrie des pièces de rechange, les fabricants d'outillage agricole et les autres industries touchées par cette mesure n'ont pas été mis au courant des changements qui seront apportés aux droits de douane et n'y sont pas préparés. Comme le ministre l'a signalé, ces changements n'augmenteront pas et ne réduiront pas non plus les recettes du gouvernement et aucun d'entre nous n'a de raison d'en douter.

A cause des changements apportés à la classification, les droits de douane sur certains articles augmenteront, alors que les droits sur d'autres articles baisseront ou disparaîtront complètement. Comme le signale l'Association des industries de l'automobile, une partie de l'industrie canadienne doit survivre aux dispositions relatives à l'utilisation finale des articles fabriqués au Canada et à l'étranger. Si l'on abandonne ces dispositions entièrement sans opérer la conversion appropriée, nous pourrions perdre notre capacité de fabrication en faveur d'usines à l'étranger.

Un autre point qu'a bien fait ressortir le député de Humboldt—Lake-Centre (M. Althouse) est celui qui a trait au matériel agricole. Maintenant, certains des produits intermédiaires, si l'on peut dire, c'est-à-dire les machines nécessaires pour fabriquer le matériel agricole lui-même, seront assujettis à des droits d'importation. L'Association des industries de l'automobile termine en soulignant que l'industrie n'a pas eu comme le gouvernement sept ans pour se préparer au nouveau système de codage. Elle a eu moins de sept mois pour obtenir et assimiler tous les renseignements sur le nouveau système et faire le nécessaire pour s'y adapter.

Il devrait être recommandé au gouvernement de bien équilibrer à l'avenir le temps dont il a lui-même besoin pour examiner des initiatives et le temps dont le secteur privé a besoin pour ce faire. Cela permettrait aux secteurs manufacturier et commercial de s'adapter aux mesures prévues par le gouvernement.

Aucune discussion sur toute mesure touchant au commerce ne serait complète ces temps-ci si elle ne faisait pas allusion à l'accord de libre-échange que le gouvernement a conclu avec les États-Unis d'Amérique, ou plus exactement qu'il croit avoir conclu avec les États-Unis. La conclusion de cet accord constitue en soi une véritable volte-face pour des membres clés du gouvernement si l'on en juge par ce qu'ils disaient il y a quatre ou cinq ans lorsqu'ils contestaient la direction du parti progressiste conservateur. Il vaut la peine, je crois, de rappeler aux Canadiens les propos du premier ministre (M. Mulroney) que la revue *Maclean's* a publiés le 13 juin 1983:

En 1911, les Canadiens n'ont pas voulu du libre-échange avec les Américains. Ils n'en voudront pas non plus en 1983. Le Canada doit accroître sa part du commerce international global, qui a chuté de 33 p. 100 au cours des deux dernières décennies.

Un autre partisan de cette politique, l'actuel secrétaire d'État (M. Crombie), avait aussi déclaré, comme on peut le lire dans le même numéro de cette revue:

C'est ridicule.

En effet. Il poursuivait:

Bien sûr, le Canada doit améliorer ses relations commerciales et autres avec les États-Unis. Mais le destin de notre pays est de devenir un leader mondial, non le parent pauvre des États-Unis.

En fait, s'il y a quelque chose qui montre que le gouvernement est disposé à devenir le parent pauvre des États-Unis d'Amérique, c'est bien l'accord de libre-Échange que le gouvernement croit avoir conclu.

Certaines des concessions que le gouvernement a faites aux États-Unis d'Amérique avant que les signatures ne soient apposées méritent d'être mentionnées. Nous avons renoncé à l'Agence d'examen de l'investissement étranger et au Programme énergétique national. Nous avons abandonné notre système d'octroi de permis pour les médicaments qui avaient permis de produire des médicaments à bas prix. Nous avons donné le libre accès total à notre marché aux camionneurs américains. Un droit a été imposé sur le poisson de fond canadien sans réaction. Un droit tarifaire de 35 p. 100 a été imposé sur les bardeaux de cèdre. Un taxe d'exportation de 15 p. 100 a été imposée sur le bois d'oeuvre, ce qui coûte des emplois dans ma circonscription et ce qui en a coûté beaucoup dans